CAPN mutation des personnels de direction des 29 et 30 mars 2018

Madame la Directrice,
Mesdames et messieurs les Recteurs,
Mesdames et messieurs les membres de la Commission Nationale Paritaire,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier Madame la Directrice, ainsi que Madame GAUTHIER, Monsieur VILLE et Madame CHAIGNET, ainsi que tous leurs collaborateurs pour le travail préparatoire à cette commission, leur écoute et leur disponibilité. Nous avons apprécié d'avoir eu les documents dans des délais suffisants pour nous permettre de réaliser notre travail de commissaire paritaire.

-Nous constatons, pour cette année encore, que le mouvement est contraint dans un certain nombre d'académies, notamment celles du sud et celle de Paris. Le travail sur les chaînes de mutations n'en a été que plus complexe. Nous soulignons néanmoins la volonté de l'Administration Centrale de faire accéder le plus possible d'adjoints à un premier poste de Chef d'établissement mais le nombre de candidatures satisfaites a baissé de façon importante. En effet, 413 adjoints ont été affectés sur poste de chef cette année contre 481 l'année précédente.

Notre organisation constate également l'accroissement des demandes de mobilités liées à des situations particulières telles que : les rapprochements de conjoints, les situations médicales, les situations familiales complexes, les situations professionnelles vécues difficilement par les personnels. Nous avons relevé quelques cas qui nous ont alertés et qui nous obligeront à intervenir pendant la commission.

Ce mouvement 2018 est moins important que le précédent. Seules 1243 affectations sont proposées cette année contre 1331 l'an dernier. Cette année, plus d'hommes que de femmes obtiennent satisfaction (674 hommes pour 569 femmes). **Seulement 7 femmes sont proposées sur les 45 postes classés en 4ème catégorie exceptionnelle. L'égalité entre les hommes et les femmes est interrogée par ce constat.** Il est indispensable que la DGRH soit beaucoup plus attentive à l'égalité de l'accès aux fonctions de chefs d'établissement. **En clair, il faut sortir d'un stéréotype où les femmes sont positionnées majoritairement sur des postes de principales et les hommes sur des postes de proviseurs.**Les moyennes d'ancienneté sur poste (5,02 années) et de direction (11,92 années) sont restées globalement les mêmes que l'an dernier.

Nous profitons, dans un second temps, de la tenue de cette CAPN pour **vous alerter sur les conditions d'exercice des personnels de direction dont les charges de travail et les pressions ne cessent de s'accroître de circulaire en circulaire et de réforme en réforme.** Le chef d'établissement est en perpétuelle « sur-adaptation ».

Les inspections académiques et les rectorats ne semblent plus être que des courroies de transmission des directives ministérielles et ce sont les établissements qui sont en première ligne de toutes les évolutions du système et des politiques publiques. (Collectivités territoriales incluses.)

Par exemple, le Sgen-CFDT partageait les objectifs de la **réforme du baccalauréat** annoncée par le président de la république et le ministre de l'Education Nationale : la simplification de l'examen avec 4 épreuves terminales, la prise en compte du contrôle continu, un oral terminal et une meilleure préparation à l'enseignement supérieur. Nous partagions le constat, nous partagions les objectifs, et nous sommes confrontés à des textes qui ne tiennent pas les engagements annoncés, qui ont oublié les propositions du rapport Mathiot et qui vont augmenter les charges des équipes de direction et des personnels administratifs. C'est pourquoi nous avons voté contre ce projet au CSE du 21 mars 2018.

De même, **la réforme du collège** qui a demandé un investissement fort et conséquent des équipes de direction, souvent seules face à des salles des professeurs hostiles, a été dénaturée sans reconnaissance du travail fourni et au détriment de leur crédibilité.

Autre exemple : **la réforme nécessaire de l'accès à l'enseignement supérieur** s'accompagne de nouvelles charges liées à la procédure Parcoursup, à la fiche Avenir et à l'allongement des conseils de classe qui reposent pour la plus grande partie sur les équipes de direction des lycées et leurs charges de travail qui étaient déjà considérables.

A cela, il faut ajouter la mise en œuvre des **RDV de carrière** dans le cadre du PPCR qui demande beaucoup de temps et d'énergie supplémentaires aux chefs d'établissement.

Les corps d'inspection du second degré sont eux-mêmes absorbés par des tâches toujours plus importantes et ne peuvent apporter l'appui nécessaire aux établissements.

Les marges de manœuvre financières sont de plus en plus restreintes en raison des difficultés des collectivités territoriales qui réduisent leurs subventions aux EPLE.

Les dotations horaires ne sont pas toujours à la hauteur des besoins exprimés par les personnels de direction et impactent le climat social des établissements.

Les situations conflictuelles avec les usagers se multiplient. Les équipes de direction des EPLE ne se sentent pas assez soutenues par l'Institution.

Les enquêtes répétées de l'institution, en contradiction totale avec les engagements pris par le ministère, ne permettent pas un travail serein des équipes de direction.

Cette énumération non exhaustive, rend de plus en plus difficile le pilotage pédagogique, mission première des personnels de direction. Ces derniers sont accaparés par une

multitude de tâches administratives qui les assimilent à des opérateurs et non plus à des concepteurs.

Au-delà de leurs multiples responsabilités qui ne cessent d'augmenter, les équipes de direction ne bénéficient pas de la reconnaissance, tant sur le plan financier que sur le plan de la considération qu'ils sont en droit d'attendre de l'institution.

Pour éviter l'amertume grandissante des personnels de direction, les messages de l'institution « on compte sur vous » et/ou « vous avez toute notre confiance » ne suffisent plus.

Nous vous remercions de votre écoute et vous demandons de bien vouloir transmettre l'expression des personnels de direction que nous représentons à monsieur le ministre de l'Education Nationale.

Madame la directrice, mesdames et messieurs les membres de la CAPN, nous vous remercions.

Laurent Le Drezen et Ladja Chopineaux
Commissaires paritaires nationaux du Sgen-CFDT